

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du cinq juin deux mille vingt-six

Le Conseil municipal, **légalement convoqué le 29 mai 2026**, s'est réuni sous la Présidence de
Madame Véronique RAVET, Maire

Date de convocation :
29-05-2026

Date du Conseil :
05 – 06 - 2026

Objet :

JURY D'ASSISES
2027

MEMBRES	PRÉSENTS	POUVOIRS	Votes Exprimés
27	23	1	24

Présents: RAVET V. - PITTION V. – VINCENT B. – NIOGRET C. – PAVIOT L. – PERDRIX T. – PARNALLAND E. – COLOMBET M. – CERQUEIRA C. – BUFFAUT C. – MOREIRA J. – FRATTER M. – CLEMENT F. – BARBERIS P. – RHODET F. – OUJAGHBI A. – GUILLAUBEZ C. – BROYE C. – YILMAZ Y. – CORDONNIER T. – ERCAN S. – BOURDONNAY C. – HASSOUN K.

Procuration est donnée par PICHON H. à PARNALLAND E.

Absents :

Excusé : KILIC D – ZAKI G. – PALISSE A.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Madame BUFFAUT Catherine est nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : V. RAVET

M. le Préfet nous a fait parvenir son arrêté concernant la constitution du jury pour 2027. Cet arrêté du 29.05.2026 fixe le nombre et la répartition des jurés d'assises du département de l'Ain pour 2027. En vue d'établir les listes préparatoires, nous sommes appelés à réaliser le tirage au sort à partir de la liste électorale.

Dans les communes de 1300 habitants et plus, il est procédé à la désignation d'un nombre de jurés triplé ce celui fixé par l'arrêté.

Ainsi, 9 (NEUF) personnes ont été tirées au sort à partir de la liste électorale : (sont écartés du tirage au sort les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année 2027.

Nom patronimique	Prénom	Adresse
AMIMER	Loubna	3 Place des Arcades
CHHAY	Eric	19 Rue Denis Papin
DUCROT	David	42 Route de Groissiat
LANGLAIS	Francois	03 Bis Place de l'Hotel de Ville
OZPINAR	Ayse	01 Rue Louis Braille
PONCET	Carole	04 Rue du Quart
SAHLI	Faiza	03 Rue Gérard de Nerval
ZEGHIDA	Akram	135 Rue de la Fontanelle
TEYSSIER	Mathieu	18 rue Gérard de Nerval

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, PREND CONNAISSANCE DU TIRAGE AU SORT et CHARGE Mme le MAIRE de procéder à la publicité qu'il convient.

Secrétaire de séance,
Catherine BUFFAUT

Le Maire,
Véronique RAVET

Accusé de réception en préfecture
001210100319-20260605-D-2026_06_05_15-DE
Date de télétransmission : 08/06/2026
Date de réception préfecture : 08/06/2026